



Proposition de collaboration

Par **parlogos**, le **06/02/2013** à **04:00**

Bonjour Maitres, rn> rn> N'ayant pas les moyens financiers de m'adresser à un professionnel,(intermittent) je rn> m'adresse à vous et vous demande de bien vouloir me répondre svp. rn> rn> Me présentant Auteur compositeur interprète, j'envisage de proposer à un ami rninterprète rn> (pianiste,clavieriste) détenteur d'un studio d'enregistrement, donc possibilité de rn> sortir un produit qui ira à la presse pour un cd ,dvd (vidéo clip) final;une rn> collaboration sur précisément la sortie de ce cd, une douzaine de titres à composer rn> ensemble ou uniquement par moi, le promotionner, réaliser les étapes de rncommercialisation rn> , d'exploitation du produit. rn> Comment dois je m'y prendre pour une association, collaboration porteuse, judicieuse et rn> jeter les bases d'un contrat svp ? rnrnMille mercis d'avancernrnCordialementrn>

Par **trichat**, le **08/02/2013** à **15:00**

Bonjour,rnrnSi j'ai bien compris, vous êtes intermittent (du spectacle?).rnrnVotre projet peut présenter de l'intérêt, tant pour vous que pour le musicien qui participerait à l'édition de CD, DVD.rnrnMais les contrats de collaboration de ce type présentent certaines complexités qui nécessitent l'intervention de spécialistes.rnrnCe que je peux vous suggérer, c'est de vous adresser soit à une association qui regroupe des intermittents comme vous, soit au syndicat professionnel des intermittents. Là vous pourrez recevoir des conseils juridiques sur les contrats les mieux adaptés à votre situation.rnrnExemple:rn <http://www.snac.fr/>
rnrnCordialement.

Par **parlogos**, le **09/02/2013 à 05:36**

Bonjour trichat,rnrnJe n'ai pas le statut, mais celui de minima socio (rsa) inscrit au Pôle-Emploi. Et je veux développer cette activité musicale que je pratique depuis 20 ans en amateur. Désolé ! ...Je me suis mal exprimé.rnrnDès lors votre suggestion serait elle la même ?rnrnMerci d'avancernrnCordialement trichat

Par **trichat**, le **09/02/2013 à 09:16**

Bonjour,rnrnA priori, oui.rnrnVous pouvez, sinon adhérer à la SNAC, du moins interroger ses services juridiques pour connaître les types de contrat à mettre en place pour vous garantir des revenus en cas de succès de votre projet.rnrnBonne chance et cordialement.

Par **parlogos**, le **09/02/2013 à 15:53**

Bonjour,rnrnMerci MaitrernrnCordialement

Par **parlogos**, le **09/02/2013 à 15:55**

Bonjour,rnrnMerci MaitrernrnCordialement

Par **trichat**, le **09/02/2013 à 17:10**

Merci pour votre compliment, mais je ne suis pas avocat.rnJ'interviens régulièrement sur ce site en tant que bénévole.rnCeci étant dit, rassurez-vous, j'ai une formation de juriste d'affaires (ancien expert-comptable, commissaire aux comptes retraité).rnrnCordialement.